



# Lettre de Venerque N° 154 NOVEMBRE 2009

---

**Contact :** [communication@mairie-venerque.fr](mailto:communication@mairie-venerque.fr)

**Site municipal :** [www.mairie-venerque.fr](http://www.mairie-venerque.fr)

---

## EDITORIAL

Une nouvelle fois, les murs de notre commune ont connu l'assaut nocturne des bombes de peinture. De tels agissements sont intolérables et la municipalité se lasse nettement de l'apparition récurrente de ces graffitis, dont la vocation visuelle n'est pas considérée comme un art mais comme une incitation à la dégradation.

Cette occupation créative de l'espace public, dans laquelle certains pensent apporter une gaîté chromatique, n'est pas la bienvenue. A ceux qui agissent ainsi, nous leur disons : *laissez votre empreinte dans la société, pas sur la société.*

Nous avons fait le choix d'un nettoyage systématique du mobilier urbain et des façades des bâtiments publics. L'enlèvement immédiat permet d'éviter l'effet tâche d'huile, au contraire la prolifération des graffitis suggère un sentiment d'abandon et de perte de contrôle du phénomène.

Il est rappelé que lorsqu'ils ne sont pas faits sur des supports autorisés, les graffitis constituent, pour le droit pénal français, une « destruction, une dégradation ou une détérioration volontaire d'un bien appartenant à autrui », qui est punie :

- d'une contravention de 5<sup>e</sup> classe (1 500 euros ou plus) s'il n'en résulte qu'un dommage léger.
- d'une amende pouvant atteindre 30 000 euros et d'une punition pouvant atteindre 2 ans d'emprisonnement dans les autres cas.

Le Code Pénal prévoit aussi que le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général.

Il prévoit que la sanction est relevée à 7 500 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général, lorsque, « le bien détruit, dégradé ou détérioré est destiné à l'utilité ou à la décoration publiques et appartient à une personne publique ou chargée d'une mission de service public ».

Par ailleurs, la teneur des inscriptions (menaces de mort, incitation à la haine raciale, diffamation, etc.) constitue un délit en soi.

La municipalité n'oublie pas pour autant le volet prévention notamment :

- Pour la jeunesse, afin qu'elle trouve des alternatives stimulantes d'expression en bénéficiant d'espaces dédiés comme le foyer ou le tissu associatif.
- Pour la population qui doit être informée et sensibilisée à s'impliquer dans la lutte contre le vandalisme,
- Par les projets de réaménagement d'espaces publics (futur parc Cauca) ou l'adjonction de mobilier urbain.

Confrontés aux tags et graffitis toujours plus nombreux, les élus locaux se voient contraints d'adopter des mesures drastiques à l'encontre des tagueurs. La mairie a déposé une plainte, pour poursuivre effectivement les auteurs de ces dégradations en leur réclamant, entre autre, la prise en charge des frais de nettoyage.

Bon mois à tous,

**L'équipe municipale**

## Scolaire et périscolaire

☞ **Grippe** : La campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) est annoncée. La vaccination n'est pas obligatoire mais conseillée.

## Informations

☞ **Ramassage des déchets triés** : en raison du jour férié du 11 novembre, il n'y aura pas de ramassage des déchets du tri sélectif pendant la semaine 46.

☞ **Amélioration de l'Habitat : La Maison de l'Habitat vous informe qu'une toute nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat** (OPAH) vient d'être lancée sur l'ensemble du territoire de Lèze Ariège, et ce pour une durée d'un an. Vous êtes propriétaire, votre logement a plus de 15 ans et vous envisagez des travaux d'amélioration ou de mise aux normes. Vous pouvez bénéficier de subventions dans le cadre de cette OPAH ainsi que de multiples dispositifs associés (déductions fiscales, éco-primés, etc.). Le PACT de Haute-Garonne, partenaire de la Maison de l'Habitat, conseille gratuitement les propriétaires pouvant être intéressés par l'opération.

Des permanences ont lieu tous les 1er jeudis du mois de 10h à 12h à la Mairie de Venerque. Renseignements : Maison de l'Habitat au 05.61.50.05.93. ou le Pact au 05.62.27.51.50.

☞ **Facturation eau potable et assainissement** : La facturation des consommations d'eau se fait à partir du relevé d'index des compteurs d'eau, par des personnes habilitées. En cas d'absence et de non accessibilité du compteur, un coupon réponse est déposé dans la boîte aux lettres et **le consommateur se doit de le renvoyer renseigné** au service des eaux (SDEA). Si le coupon n'est pas retourné, la facture sera forfaitisée, mais un rendez-vous **obligatoire** sera fixé au client dès la troisième forfaitisation. Les relevés 2009 auront lieu en novembre, durant deux semaines, merci de faciliter la tâche des personnes en charge de ces relevés.

☞ **Assainissement autonome** : Le zonage d'assainissement étant validé, le contrôle des assainissements autonomes va être lancé. Une première tranche d'environ 80 contrôles va concerner les quartiers Jordy, Sous Roche et Trinité. Une réunion avec le service vérificateur, la municipalité et les habitants de ces quartiers sera organisée, pour expliciter les modalités d'intervention.

## Vie communale

☞ **Commémoration de l'armistice** : mercredi 11 novembre, célébration de l'armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, rendez-vous devant la salle des fêtes à 11h30 pour un départ en cortège vers le monument aux morts, où une gerbe sera déposée.

☞ **Nouveautés** : Bienvenue à M ROLLAND, nouveau propriétaire de la **Pizzéria**, maintenant dénommée « **Chez Carla** ». Nous souhaitons bonne continuation à son prédécesseur.

☞ **Eclairage au Rabé** : Suite à l'incendie, cet été, du transformateur du Rabé, il n'y a plus d'éclairage public dans ce quartier, car l'installation provisoire mise en place ne possède pas de départ « éclairage public ». Suite aux relances des riverains et de la collectivité, ERDF, responsable de ce domaine et seul intervenant, doit reprendre prochainement ce dossier pour normaliser le matériel en place.

## Environnement

☞ **Déchets verts** : Les ramassages se feront les **mardis 3 et 17 novembre**. Inscriptions et renseignements au 05.62.11.59.59.

## *Vie Associative*

↪ **L'ABC Intercommunal des Assistantes Maternelles** organise une journée nationale, le **samedi 21 novembre**, de 14h à 18h30, à la salle des fêtes, où une exposition, une bourse aux jouets et une tombola vous seront proposées. Pour réserver un emplacement, vous pouvez appeler **avant le lundi 16 novembre**, les mardis et jeudis, de 14h à 16h, au : 05.61.08.72.83.

↪ **L'association de pétanque de Venerque – Le Vernet** organise son repas **Cassoulet** à l'issue de son assemblée générale le mardi 10 novembre à 20h30, dans la salle des fêtes du bas.

## *Vie Culturelle et sportive*

↪ **Le club de Venerque eaux Vives** organise sa traditionnelle descente de canoë-kayak le dimanche 15 novembre. Celle-ci servira de championnat régional de descente, des Poussins aux Vétérans (elle pourrait accueillir le champion de France venerquois, C. PROCESSE) à 14h, et la descente par équipe ouverte à tous et à toutes les catégories. Remise des résultats vers 18h, sur la base de loisirs.

↪ **L'école de musique de Venerque fête la Sainte-Cécile, patronne des musiciens.** Un concert sera donné par l'Orchestre d'Harmonie, l'ensemble de Jazz et l'ensemble de violons de l'école de musique de VENERQUE, **le dimanche 22 novembre, à 16 heures**, à la salle des fêtes de VENERQUE. A l'occasion de ce concert, l'Ecole de musique remettra un diplôme aux élèves qui ont réussi brillamment leurs examens de fin d'année 2008-2009. Vous êtes tous chaleureusement invités à venir écouter, applaudir et encourager ces quatre formations et fêter avec eux Sainte-Cécile. Le meilleur accueil musical vous sera réservé.

↪ **L'ACLSV** lance un nouveau concept « Les vendredis de la scène », type cabaret burlesque, et l'inaugure avec un spectacle plein d'humour « **Les pépettes à Las Vegas** », le **vendredi 13 novembre**, à 20h45, à la salle des fêtes. Le duo féminin « Les Guinch'Pépettes » chantent, imitent et parodies les grands moments de l'épopée Américaine.

↪ **"Entrée en poésie"** découvrir des poètes contemporains... les dire avec plaisir... Cette découverte peut être partagée un samedi par mois à la Médiathèque de 10h à 12h. Prochains rendez-vous : le 21 novembre. Contact : 05 61 08 56 31

↪ **Expo peinture à la Médiathèque** : du 28 novembre au 12 décembre.

## *Médiathèque*

↪ A l'occasion de la sortie de l'album d'Halim MAHAMOUDI, l'auteur venerquois présentera et **dédicacera son ouvrage « Liberté »**, premier tome de la trilogie «Arabico », à la médiathèque de Venerque le mercredi 18 novembre 2009 de 17h00 à 19h00.

↳ Les prochaines **Rencontres Lecture** auront lieu le **vendredi 20 novembre 2009**, de 14h à 16h, à la Médiathèque, autour du livre **Un barrage contre le Pacifique** de Marguerite DURAS, aux Editions Folio.

↳ **TNT : La Médiathèque Municipale de Venerque s'associe au TNT** (Théâtre national de Toulouse) et propose aux Venerquois une programmation de spectacles de qualité à tarifs préférentiels. Ces spectacles se dérouleront de décembre 2009 à juin 2010 au TNT à Toulouse : Les usagers s'inscrivent et réservent leur place trois semaines avant la date du spectacle à la médiathèque. Début de saison : mardi 22 décembre à 18h30 avec un spectacle jeunesse « **Le roi, la reine, le clown et l'enfant** ». Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la médiathèque municipale – 23 avenue du Mont Frouzi – 31810 Venerque – Tél 05 62 11 59 57

### *Les champs de notre campagne*

Octobre plus chaud que juillet !!!

Seuls 15 mm sont tombés dans le périmètre avec un petit épisode froid. Comparativement à l'année passée, les récoltes sont majoritairement rentrées.

L'exécution des semis d'orge de blé tendre et d'une partie de blé dur ont été réalisés dans de bonnes conditions avant la Toussaint. La pluie de ces premiers jours de novembre est bénéfique pour tout le monde : cela va homogénéiser la levée des céréales et améliorer la croissance des colzas, fortement pénalisés à ce jour. La surveillance des bataillons de limaces va être renforcée.

Exceptionnellement, une constatation désagréable sur l'aspect économique des productions agricoles, toutes cultures confondues, avec des charges de mise en place des cultures au prix fort et une valeur de récolte aujourd'hui à des prix faibles, équivalents à ceux des années 2005–2006. Le prévisionnel de l'exercice 2009–2010 devra intégrer ces éléments négatifs, conséquences économiques et agronomiques de la campagne précédente.

### *Permanences*

↳ **Mme Cécile HA MINH TU**, Conseillère Générale du canton d'Auterive, tiendra une permanence à la Mairie de Venerque le **Samedi 7 Novembre**, de 9h à 11h.

### *Pharmacies de garde*

01/11 : ARCIZET, 38, Rue Sainte Barbe à PINS-JUSTARET (05.61.76.26.62)  
08/11 : DAVASSE, Centre commercial Croisette à PINS-JUSTARET (05.62.20.68.20)  
11/11 : DAVASSE, Centre commercial Croisette à PINS-JUSTARET (05.62.20.68.20)  
15/11 : DELPERIE-THOMAS, 66, Rue d'Andorre à PINSAGUEL (05.61.72.01.73)  
22/11 : DE LA RUE PRINCIPALE, 3, Rue Principale à PORTET/GARONNE (05.61.72.01.22)  
29/11 : CARTON, Rue du Commerce à PORTET/GARONNE (05.61.72.00.32)